

**ERRATUM**

**SRP GROUPE**

**Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par  
l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers**

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote théoriques<sup>(1)</sup></b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables<sup>(2)</sup></b>
28/12/2018	50 614 402	59 045 950	59 045 950

<sup>(1)</sup> Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

<sup>(2)</sup> Le nombre de droits de vote exerçables est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.